

# Dossier de demande d'autorisation d'exploiter - volet paysager Centre de valorisation de déchets de la Ramonière

B I M O N T



Document réalisé par :

**epure  
paysage**

Agence **epure paysage**  
(sous-traitant Taux France)  
10 rue de Lille  
59270 Bailleul  
Tél. 03.28.400.720

Maitrise d'ouvrage:



**Ikos environnement**  
rue du marais  
76340 Blangy-sur-Bresle

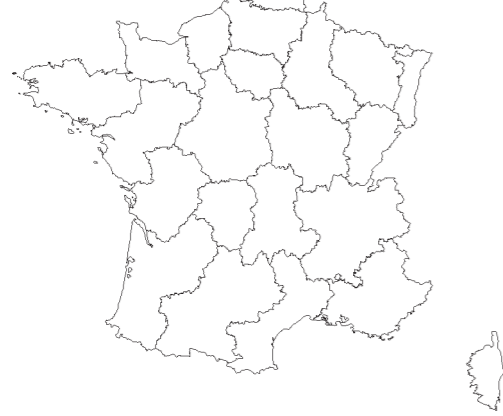


1. CONTEXTE PAYSAGER	4
1.1 Présentation du projet et contexte général	5
1.2 Contexte paysager général - les entités paysagères	6
1.3 Composantes du paysage local	7
1.4 Topographie - coupes	8
1.5 Rapport visuel entre le site et le village de Bimont	9
1.6 Occupation du sol - une mosaïque agricole	10
1.7 Contexte urbain et patrimonial environnant	11
1.8 Circulations motorisées	12
1.9 Circulations douces	13
2. PRÉSENTATION DU site DU CENTRE DE LA RAMONIERE	14
2.1 Site actuel et évolutions	15
2.2 Topographie interne	16
2.3 Illustrations photographiques : le site vision rapprochée	18
2.4 Perceptions du site : vues depuis l'environnement extérieur	24
2.5 Perceptions depuis le nord	25
2.6 Perceptions depuis le sud	26
2.7 Perceptions depuis l'ouest	27
2.8 Perceptions depuis l'est	28
3. PRÉSENTATION DU PROJET TECHNIQUE	29
3.1 Évolution du projet technique étape par étape	30
4. STRATÉGIES D'INTERVENTION PAYSAGERES	32
4.1 Rappel des enjeux	33
4.2 Grands axes d'intégration paysagère	34
4.3 Plan des aménagements paysagers après exploitation	35
4.4 Illustrations en coupe	36
5. IMPACTS PAYSAGERS ET VISUALISATIONS DU PROJET	38
5.1 Carte des zones d'influences visuelles	39
5.2 Montage évolutif	40
5.3 Palette végétale	41
5.4 Estimation prévisionnelle des aménagements paysagers	42

# 1. CONTEXTE PAYSAGER



Bimont



région : Hauts-de-France  
Département : Pas-de-Calais

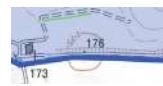
Le site est positionné à environ 8 km au nord est de Montreuil et à 1.3 km du centre de Bimont.

Cette étude porte sur trois types d'action :

- 1- **Le prolongement des activités ISDND au droit de l'actuel périmètre ICPE du CVD via l'aménagement de l'exploitation de 16 casiers supplémentaires.**
- 2- **L'aménagement de talus périphériques au nord et à l'est.**
- 3 - La constitution de **bassins de récupération des eaux pluviales**

Les objectifs du dossier sont :

- orienter les projets de manière optimale en matière d'**intégration paysagère**
- **mettre en évidence les impacts** visuels et paysagers.
- proposer des mesures spécifiques d'intégration des équipements, quantifiées et estimées en coût d'aménagement et de gestion.

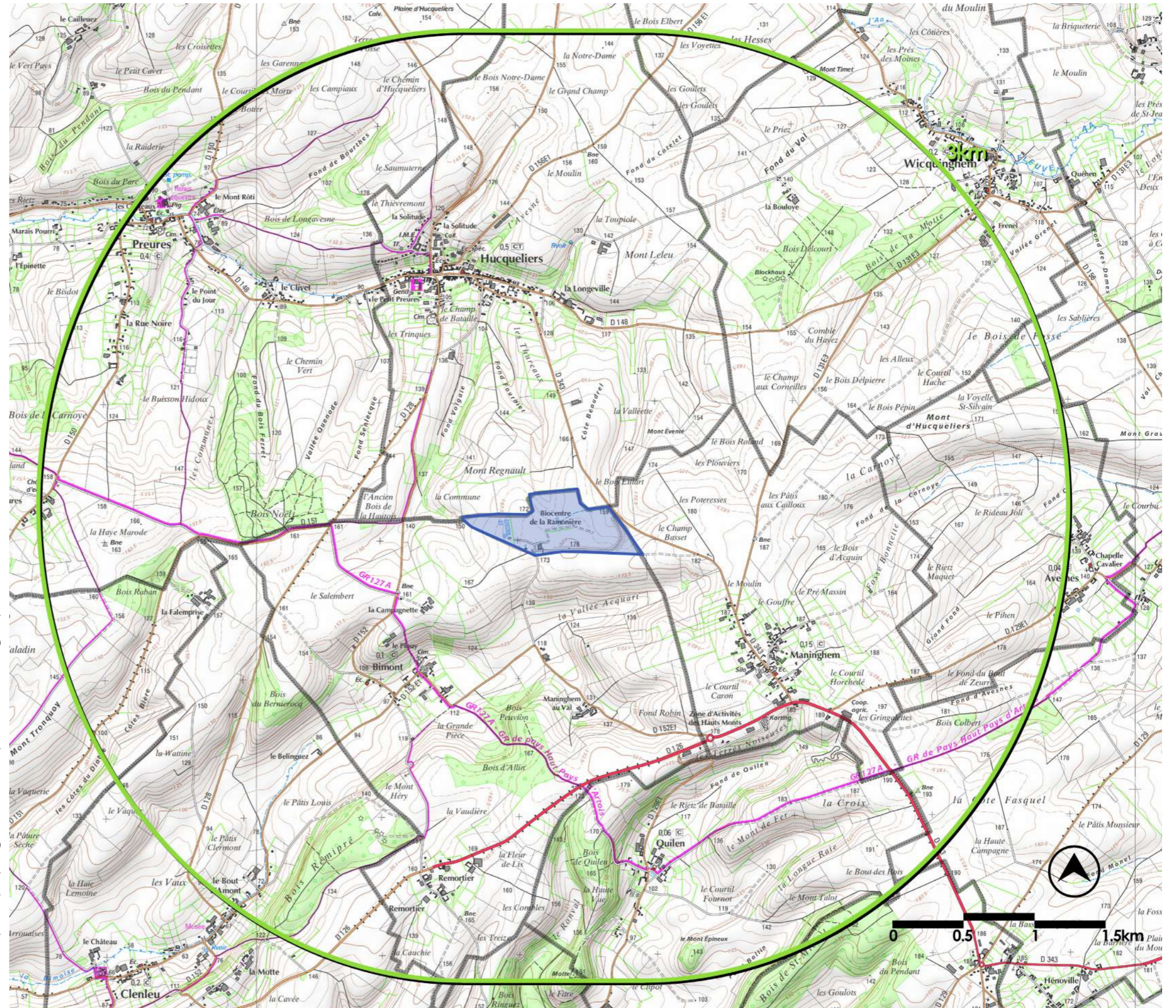


périmètre ICPE



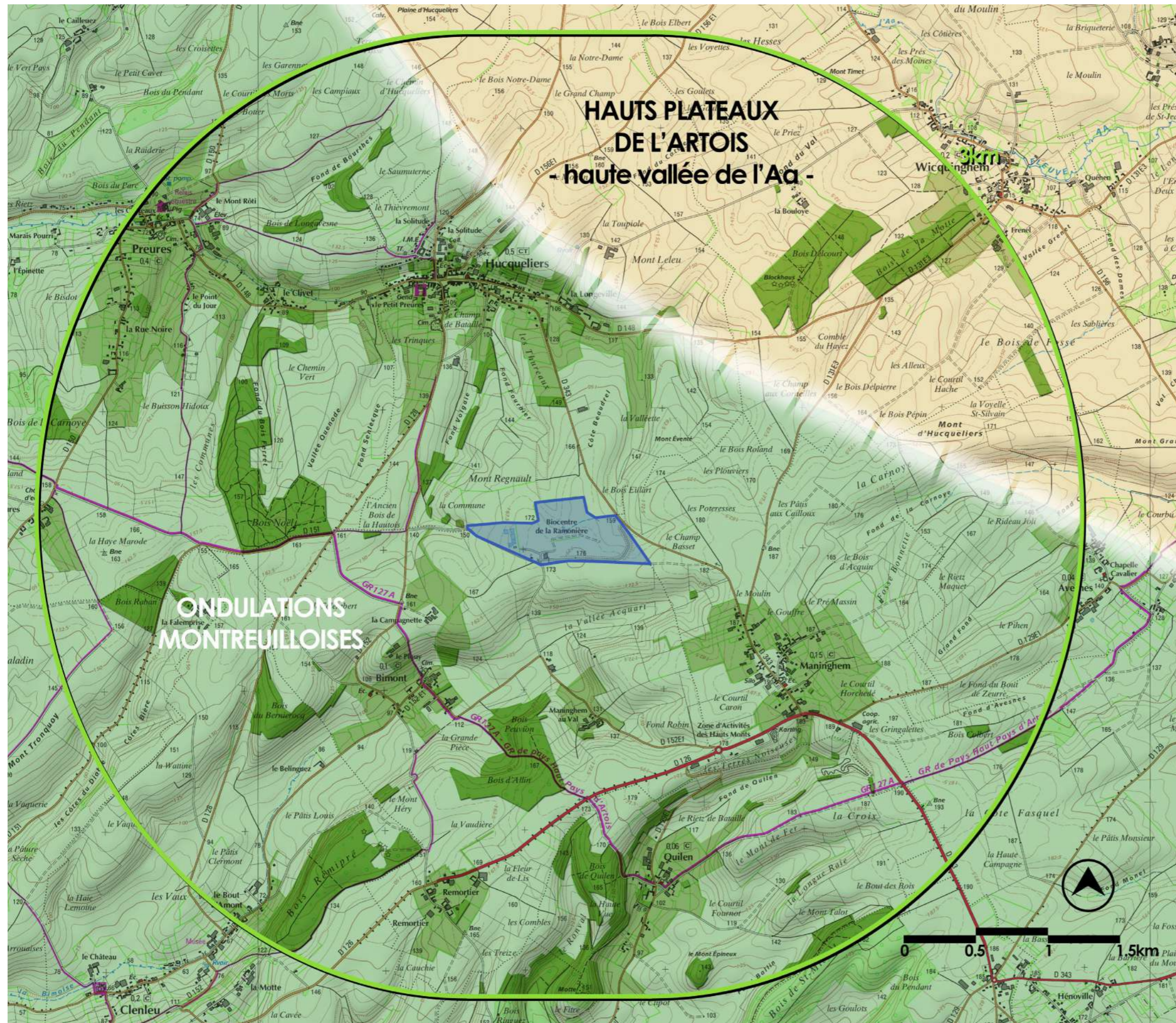
limites communales

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN





## 1.2 CONTEXTE PAYSAGER GÉNÉRAL - LES ENTITÉS PAYSAGÈRES



Le territoire d'étude se situe à l'interface de deux entités paysagères régionales :

- au sud, comprenant l'emprise du centre de valorisation des déchets, les **ondulations montreuilloise**.
- au nord est, les hauts plateaux de l'Artois et plus particulièrement le paysage de la **haute vallée de l'Aa**.

Le plateau des ondulations montreuilloises se différencie de ceux de l'Artois par un **maillage régulier, en parallèles, de cours d'eau** le sectionnant.

Cela a pour conséquence des **dimensions paysagères réduites**, plus intimistes que sur les grands plateaux de l'Artois.

Cela se ressent également par la présence plus importante de végétation arbustive et arborescente. Les **boisements sont nombreux** et ponctuent le territoire.

Le **maillage bocager s'étend autour des villages** et hameaux.

Ces formations végétales ont tendance à disparaître plus au nord hormis sur les berges de l'Aa.



périmètre ICPE



boisements



emprises bocagères

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN



La **topographie** du périmètre d'étude est quelque peu **perturbée** en raison d'une **présence importante de vallées**.

Les **dénivellations** entre les fonds de vallées et les hauteurs sont comprises entre **70 et 100 mètres**.

Le **centre de valorisation est positionné sur une ligne de crête secondaire** en partie descendante vers le nord.

Cette alternance topographique entre vallées et plateaux pourrait induire des impacts visuels importants du site sur son environnement.

Le maillage bocager et les boisements ont cependant tendance à réduire ces effets par une **segmentation des perspectives**.

-  périmètre ICPE
-  boisements
-  emprise bocagère
-  ligne de crête et point haut
-  point bas

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN





## 1.4 TOPOGRAPHIE - COUPES



Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN

La coupe ci-dessus a été réalisée dans un axe nord ouest - sud est et permet de visualiser les différentes vallées et vallons sectionnant le plateau des ondulations montreuilloises.

Le centre de valorisation se trouve sur l'un des points les plus haut du territoire d'étude et s'étend sur une partie du flanc nord descendant vers Hucqueliers.

C'est sur cette partie nord que le projet devrait être le plus visible. A noter cependant que le village d'Hucquelier possède un couvert végétal conséquent constitué de haies bocagères et de boisements de petites tailles. Ceux-ci permettront donc de limiter les impacts visuels du projet.

Les nombreuses départementales périphériques multiplient les points de vue sur le site. La grande majorité fait partie du réseau secondaire. Seule la RD 126 peut être considéré comme un axe majeur.

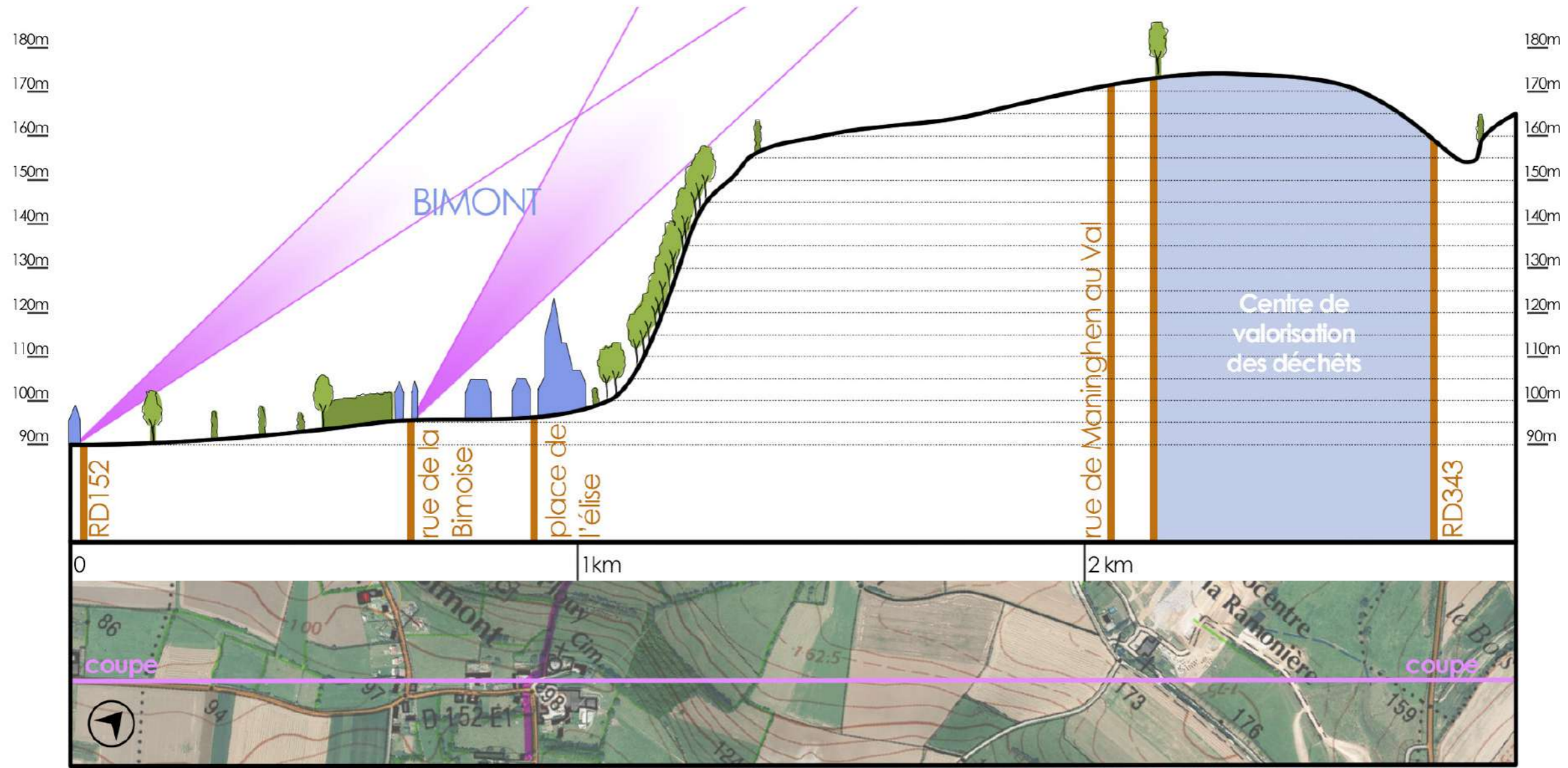


Source : Epure paysage

▲ Village d'Hucqueliers entouré par la végétation accompagnant la vallée.



## 1.5 RAPPORT VISUEL ENTRE LE SITE ET LE VILLAGE DE BIMONT



Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN

La coupe ci-dessus illustre l'absence de visualisations du centre de la Ramonière depuis le village de Bimont.

Le relief abrupt couplé à la végétation du village bosquet permettent de casser les perspectives.



Source : Epure paysage

Vue sur Bimont depuis la RD152 au lieu dit le Belinguez ▶



## 1.6 OCCUPATION DU SOL - UNE MOSAÏQUE AGRICOLE

Le périmètre proche est composé de **parcelles agricoles de tailles réduites entrecoupées de nombreuses haies bocagères** parfois hautes.

Ce phénomène se ressent particulièrement aux **abords des villages** de Bimont, de Maninghem et d'Hucqueliers.

Le **maillage bocager s'étiolé** crescendo avec l'augmentation de la distance aux bourgs et hameaux.

Les **petits boisements ponctuent le territoire** dans le périmètre proche bien que les plus importants se situent à plus grande distance comme le bois Noël à l'ouest ou le bois Peuvion au sud.



Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN



Le périmètre d'étude défini ne comporte pas de Monuments Historiques, de site classé ou inscrit ou de ZPPAUP.

Les monuments les plus proches sont :

- l'église Saint Gilles à Clenleu datant du 15ème siècle et classée aux Monuments Historiques - distance : 4.2 km
- l'église d'Alette dont le clocher est inscrit - distance : 7 km

**Les distances sont trop importantes pour que le projet ait un impact sur les monuments cités ci-dessus.**



▲ Eglise Saint Gilles à Clenleu.

Source : wikipasdecalais.fr



▲ L'église de Bimont, est l'élément patrimonial (non répertorié) le plus proche du centre de valorisation. Au sein du village, les vues sur le projet sont inexistantes.

Source : Epure paysage

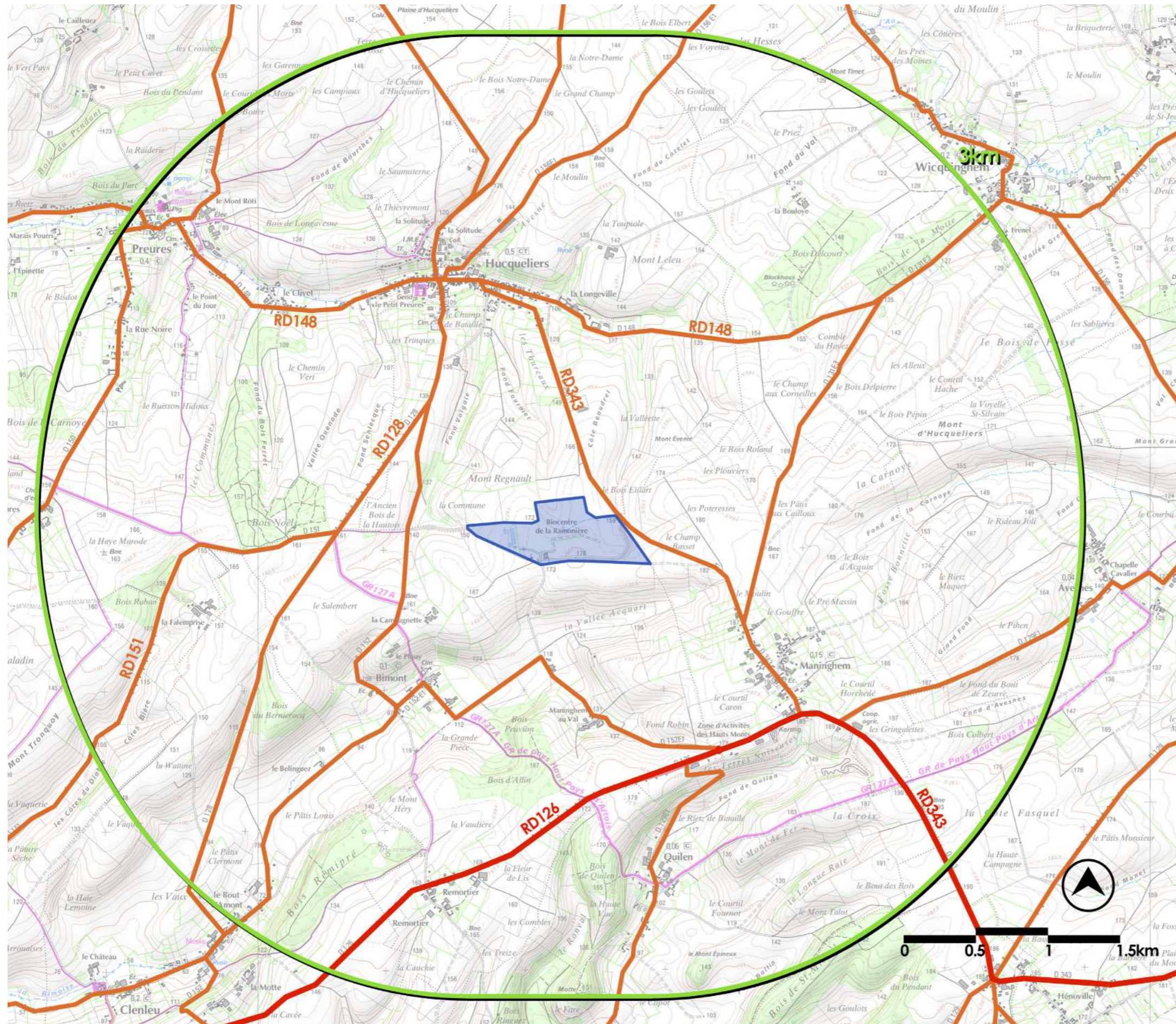


▲ L'urbanisme local mélange les constructions anciennes aux plus modernes. La formation des entités urbaines en villages bosquets limitent très fortement les perceptions potentielles du projet depuis l'habitat.

Source : Epure paysage



## 1.8 CIRCULATIONS MOTORISÉES



Les infrastructures routières sont nombreuses dans le secteur d'étude mais sont des voies secondaires (voies reliant les villages et hameaux).

Seule la RD126 poursuivie par la RD343 forment un axe reliant deux entités urbaines plus importantes : Montreuil au sud ouest et Théroouanne au nord est.

Cette départementale passe à plus d'1.5 km du site ce qui limite fortement les impacts visuels.

**L'axe secondaire le plus impacté par le projet sera la section nord de la RD343, celui-ci longeant la limite est du centre de valorisation des déchets.**



périmètre ICPE



voies départementales principales



voies départementales secondaires



Source : Epure paysage

▲ Depuis la RD126 le centre n'est identifiable que par son accompagnement végétal et la présence du talus est le long de la RD343.

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN



Les chemins de randonnées (à travers le GR127 A - GRP Haut Pays d'Artois) et les circuits cyclo-touristes parcourent le territoire d'étude principalement sur sa partie ouest.

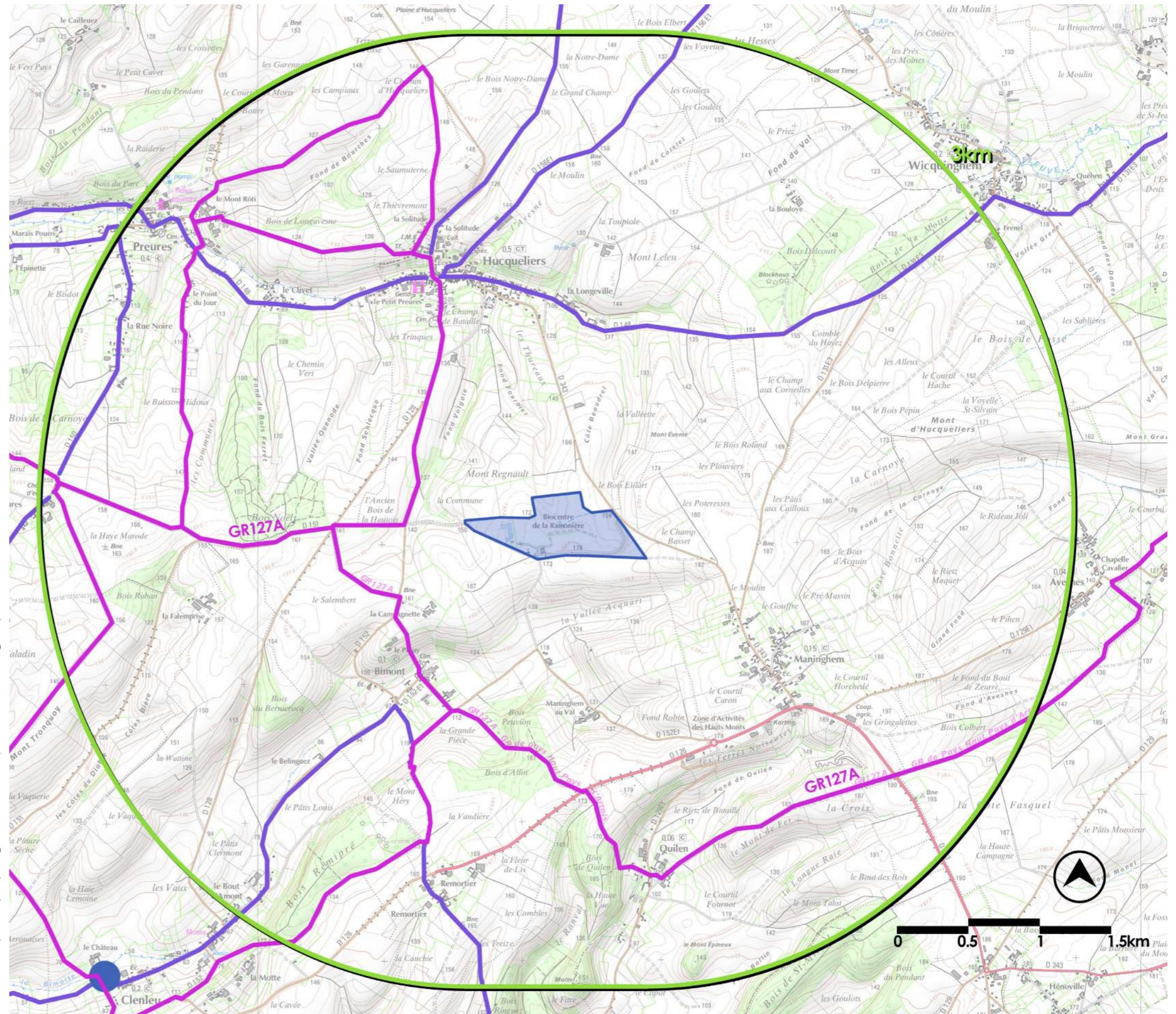
Ils se situent aussi bien le long des vallées qu'en plateaux.

Le chemin de grande randonnée passe à grande proximité du site (environ 500 mètres).

L'aménagement et l'exploitation des casiers se concentreront cependant à l'est et au nord du site ce qui limitera les impacts visuels.

-  périmètre ICPE
-  chemins de grande randonnée
-  circuits cyclo-touristes
-  église classée de Clenleu

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN





## 2. PRÉSENTATION DU SITE DU CENTRE DE LA RAMONIERE



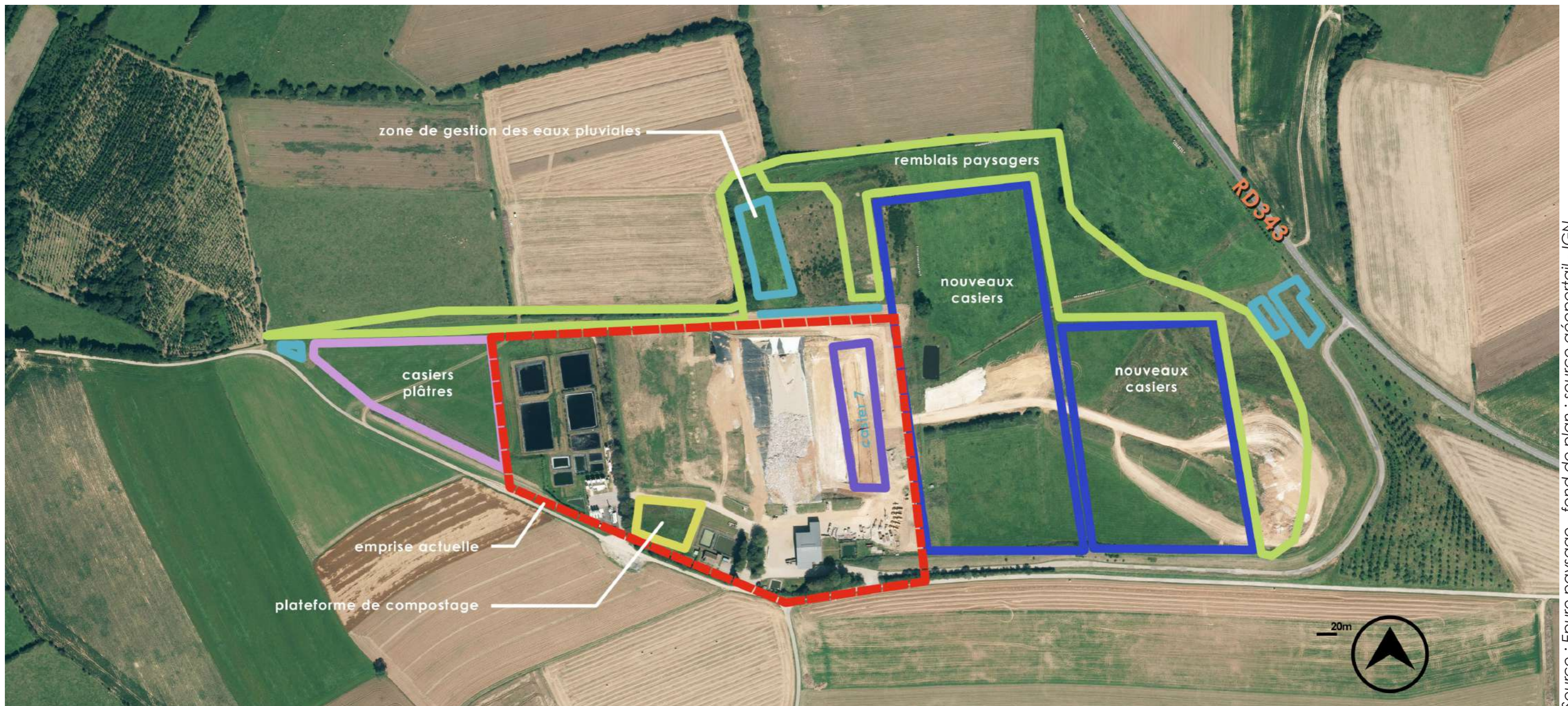
## 2.1 SITE ACTUEL ET ÉVOLUTIONS

Le centre de valorisation de la Ramonière est aujourd'hui concentré sur une emprise représentant 3/5ème de la surface totale du site. Il se compose :

- d'un bureau d'exploitation et d'un local administratif,
- d'une installation ISDND composée de 7 casiers,
- de bassins de stockage et d'une unité de traitement des lixiviats,
- d'une unité de valorisation et d'élimination du biogaz (5 turbines à gaz et 2 torchères).

Le projet vise à :

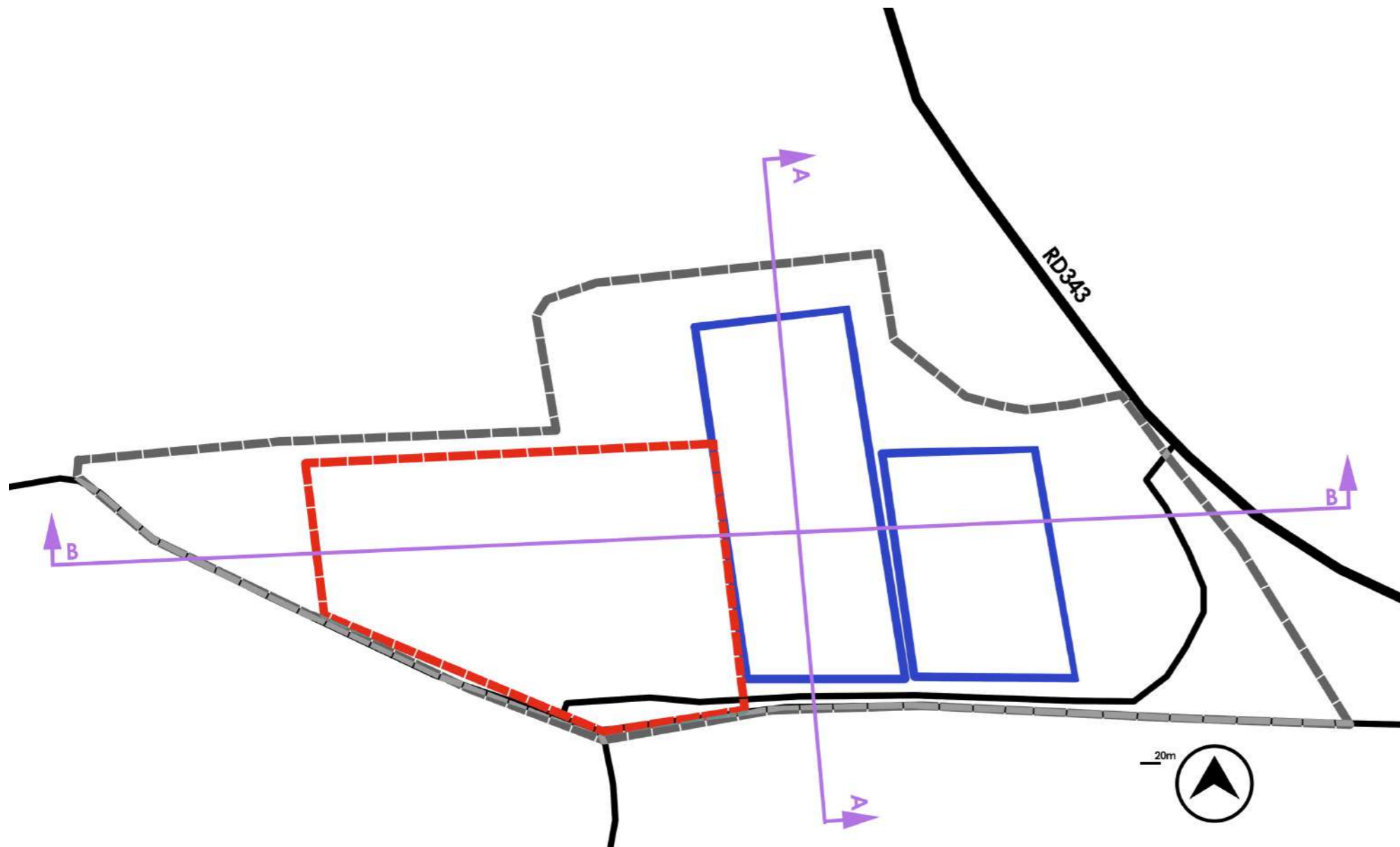
- rehausser le casier 7 de l'ISDND initiale,
- pérenniser l'activité ISDND sur l'actuel périmètre ICPE via l'aménagement et l'exploitation de 16 casiers supplémentaires en partie nord et est.
- créer une plateforme de compostage,
- développer deux casiers ISDND destinés aux déchets de plâtre,
- aménager des zones de gestion des eaux pluviales,
- aménager de merlons paysagers périphériques sur le pourtour du site pour limiter l'impact visuel du CVD.



Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN



## 2.2 TOPOGRAPHIE INTERNE



La topographie générale du site est peu perturbée sur une grande majorité de l'emprise.

Les principaux mouvements de terrain proviennent ;

- du merlon de terre longeant les voies d'accès sur toute la frange sud et qui, pour le moment, crée une barrière topographique entre le site et le territoire connexe.

- des grands remblais paysagers réalisés le long de la RD343. Le premier étant planté d'arbres, l'effet de domination du merlon par rapport au terrain naturel est d'autant plus fort.

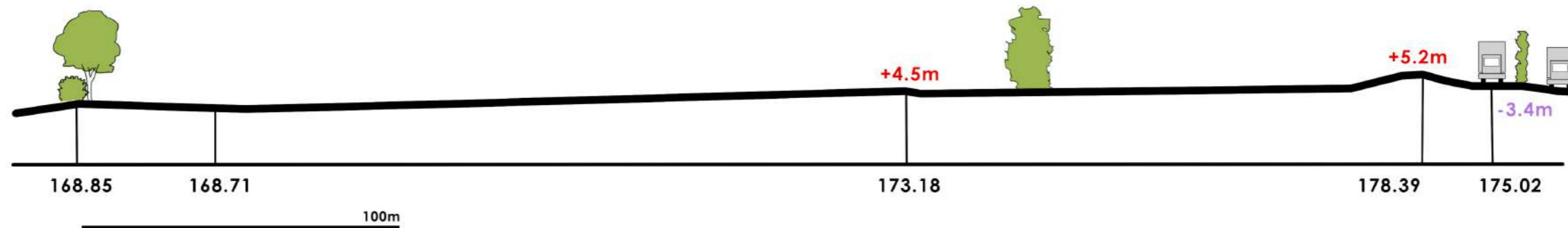
- les casiers exploités qui surélèvent l'ensemble de l'assiette du site. C'est probablement le mouvement le moins marqué actuellement dans le paysage environnant.

COUPE AA'

NORD

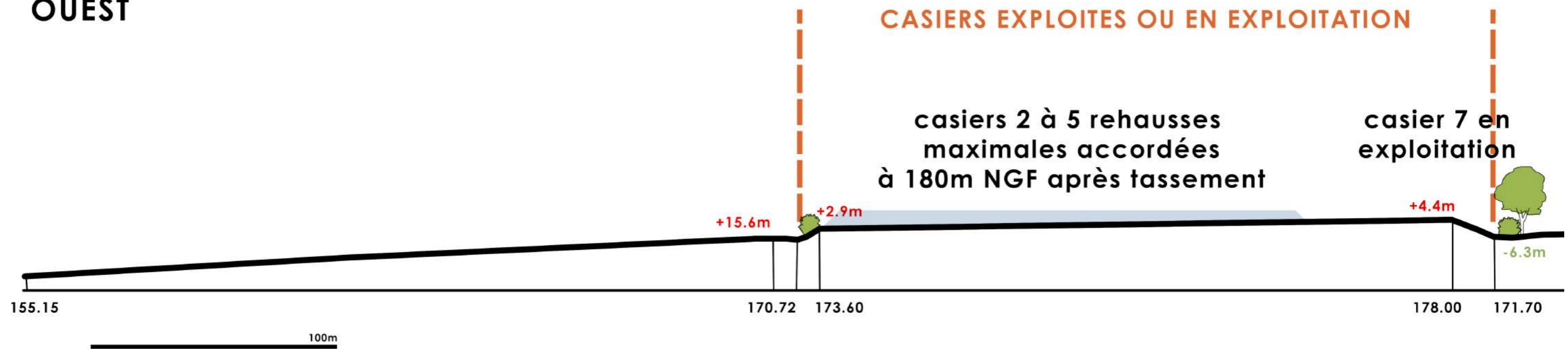
RESERVE FONCIERE - PRAIRIE

SUD

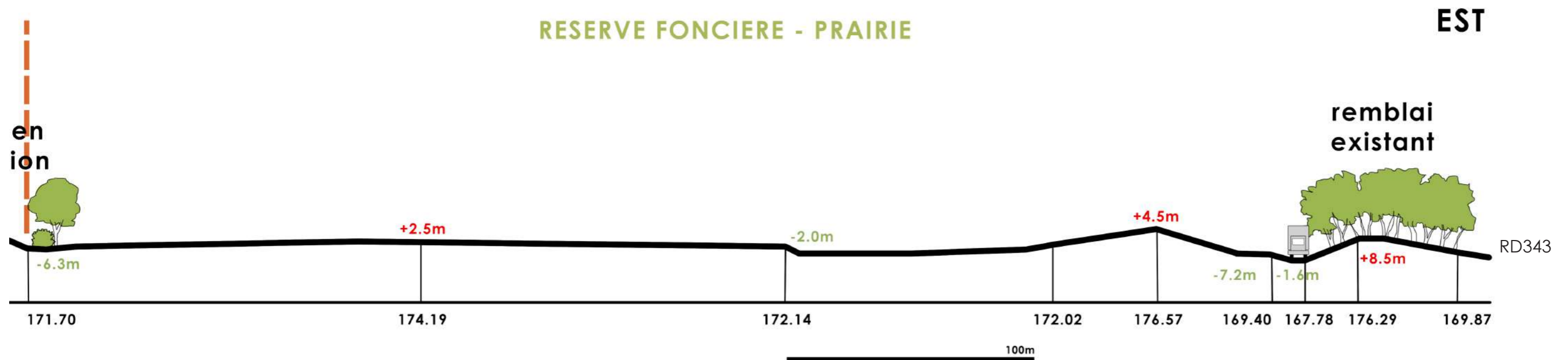




## COUPE BB' OUEST



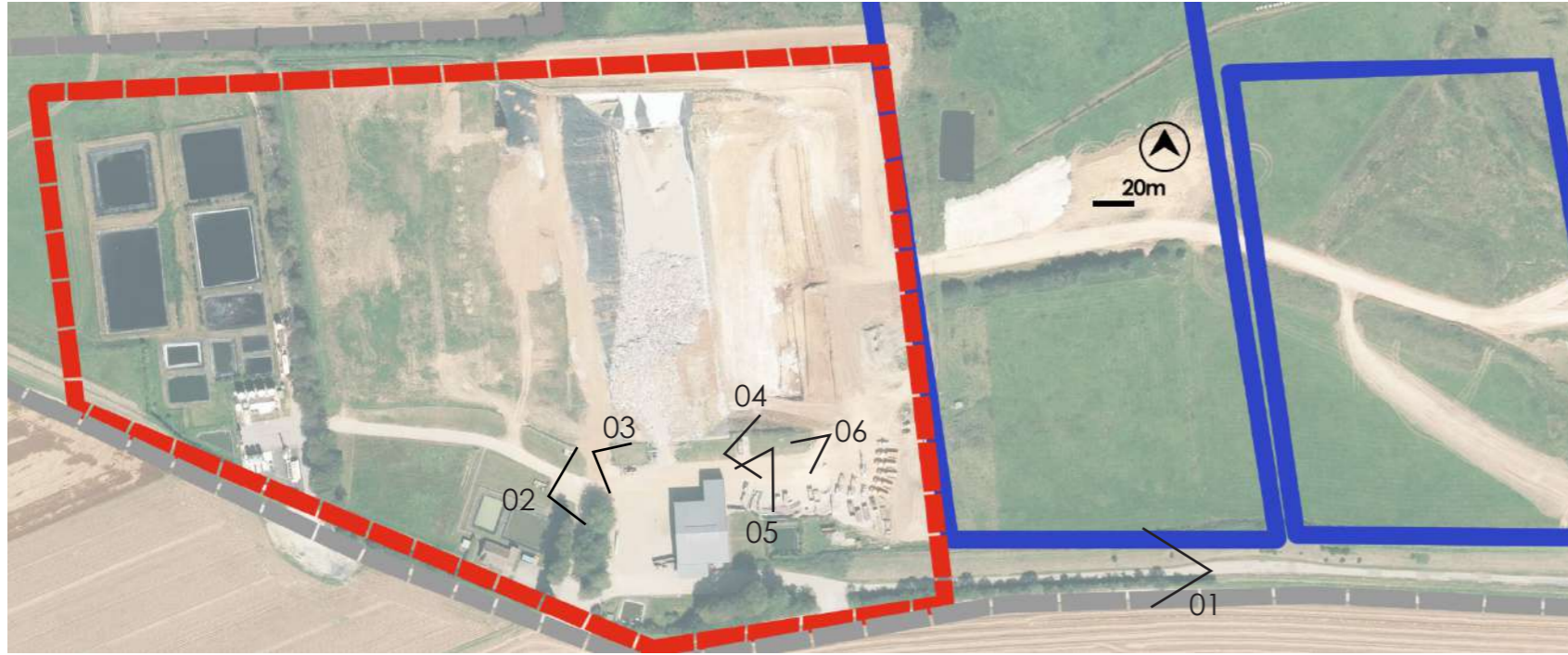
La partie ouest du site est en constante augmentation altimétrique jusqu'aux casiers exploités. Ceux-ci sont surélevés par rapport à l'assiette générale de près de 3 mètres. Ces dénivelés sont parfaitement perceptibles au sein du site mais s'effacent rapidement lorsque l'on s'en écarte.



La partie est, correspondant au projet, est relativement plane hormis les talus successifs en bord de RD343.



## 2.3 ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES : LE SITE VISION RAPPROCHÉE



Source : Epure paysage



Source : Epure paysage



Source : Epure paysage

01 - le seul bâtiment réellement visible depuis l'extérieur du site est le grand hangar bardé de bois. Son intégration paysagère est bonne.

02 - le site possède une ouverture visuelle plus importante sur le nord que sur le sud du territoire.

03 - le hangar sert de délimitation entre la partie administrative du centre de valorisation et les casiers exploités ou projetés.





04

Source : Epure paysage

Le casier en cours d'exploitation est la limite entre le site actuel et le prolongement de l'activité ISDND projetée.

Les futurs casiers seront localisés sur une réserve foncière à l'est, dans la continuité de l'emprise aujourd'hui utilisée.



05

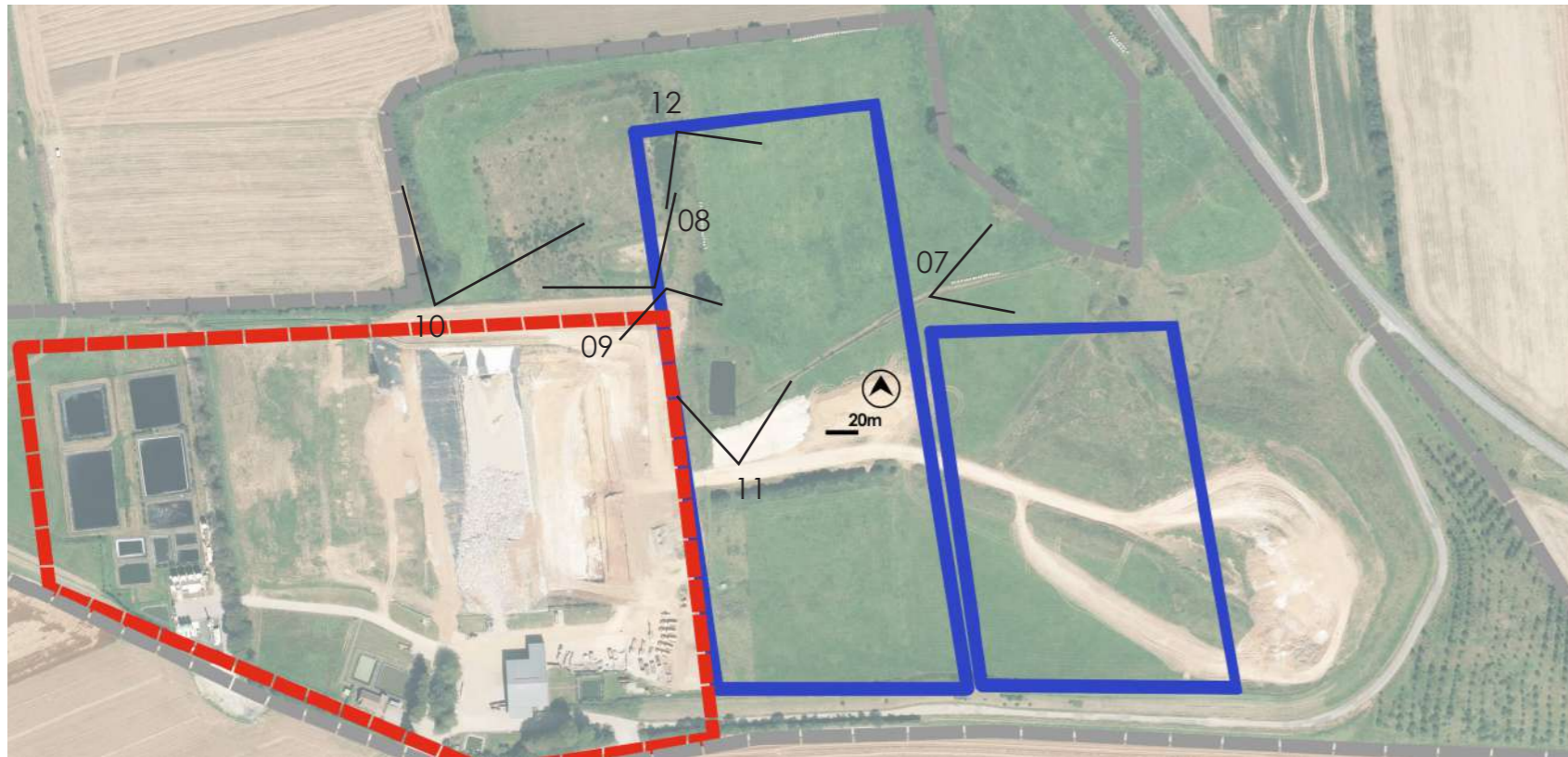
Source : Epure paysage



06

Source : Epure paysage





Source : Epure paysage

07



Source : Epure paysage

08



Source : Epure paysage

09

07 - le grand fossé sépare les deux parcelles servant d'emprise au projet.

08 - zone basse au nord du site qui servira de point de récupération des eaux sous forme de bassins.

09 - un grand chêne borne la délimitation entre l'emprise exploitée et le projet.





10 Source : Epure paysage

◀ la zone basse est en fait scindée en deux : la partie ouest possède une strate herbacée tandis que la partie est est rythmée par une végétation arbustive.



11 Source : Epure paysage

Les parcelles d'accueil des futurs casiers sont toutes deux des prairies entourées de haies hautes.

La haie de houx au sud disparaîtra et sera compensée par des linéaires équivalents aussi bien au nord qu'au sud.

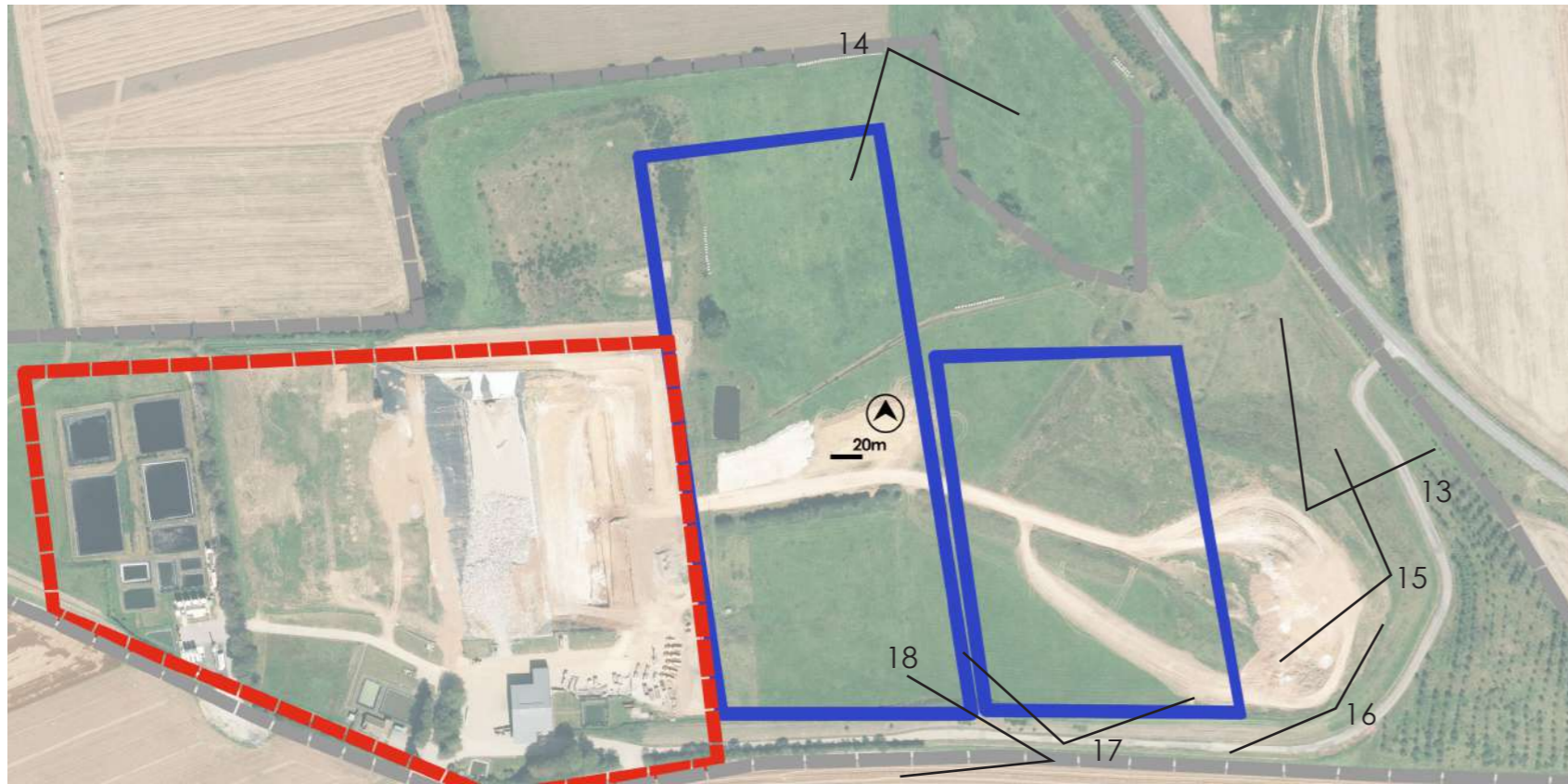
Quelques arbres en hautes tiges complètent la végétation du site.



12 Source : Epure paysage

Trois grands frênes sont situés en limite du projet. Ceux-ci seront conservés.





Source : Epure paysage



Source : Epure paysage



Source : Epure paysage

13 - la butte existante à l'est du site domine le territoire. Sa perception depuis les environs proche est plus importante au sud et à l'est.

14 - les prairies servant d'emprise aux futurs casiers sont planes. Une butte a été constituée au sud est du site.

15 - depuis cette butte, l'ensemble du site est visible. Elle correspond approximativement à l'altimétrie définitive du site après exploitation.





16 Source : Epure paysage



17 Source : Epure paysage



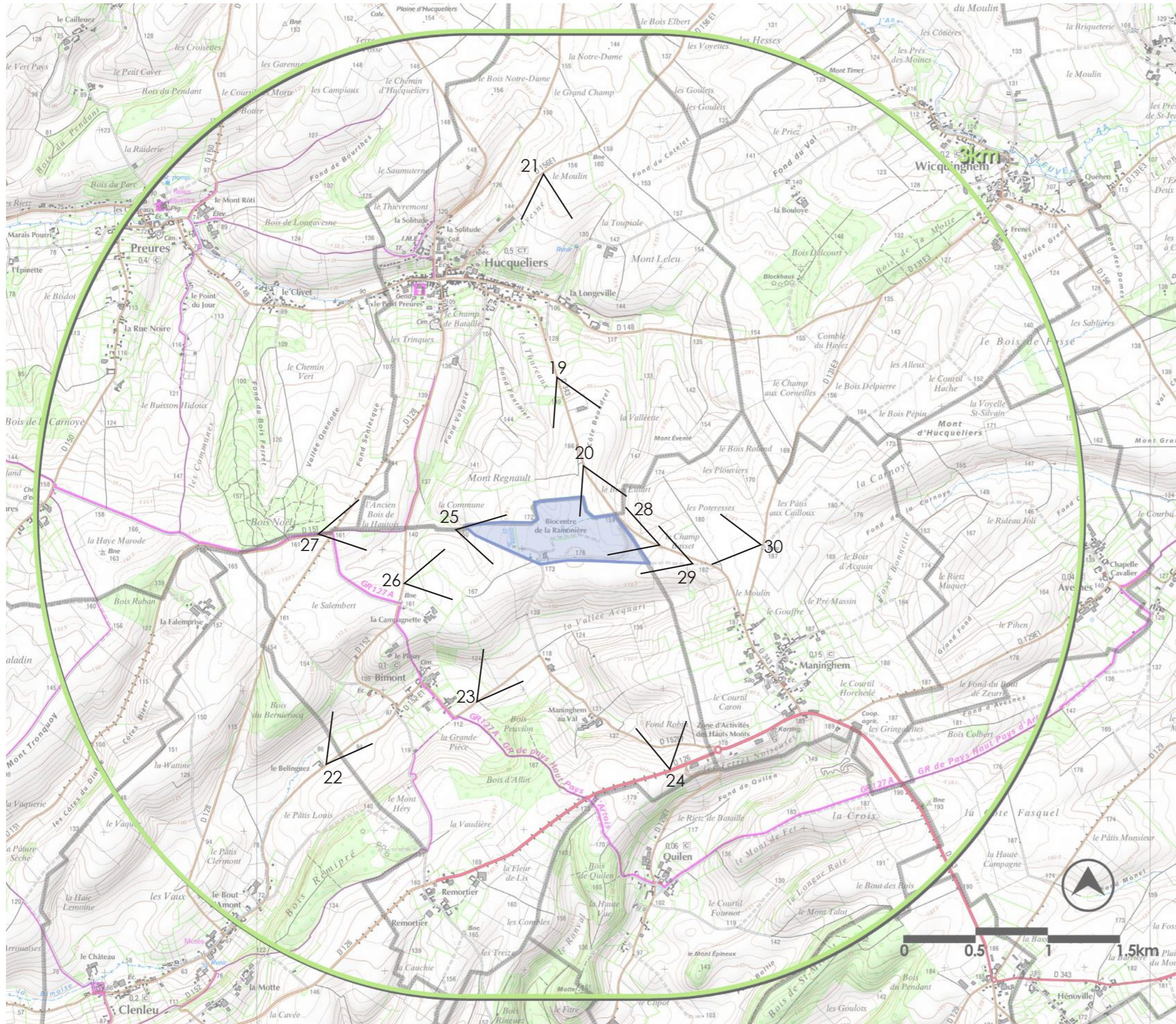
18 Source : Epure paysage

◀ ▲ Le site est actuellement délimité par un talus sur sa frange sud ainsi que d'une haie haute à proximité des bâtiments.

Ce talus est en fait un merlon séparant deux espaces d'altimétries inférieures.



## 2.4 PERCEPTIONS DU SITE : VUES DEPUIS L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR



périmètre ICPE



limites communales

20



points de vues en pages suivantes

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN





Source : Epure paysage

19 Depuis Hucqueliers, sur la RD343, le site est visible partiellement. Seuls le toit du hangar principal et le casier en cours d'exploitation sont perceptibles. Le reste est masqué par la végétation et la topographie progressive montant vers le site.



Source : Epure paysage

20 Une fois le point haut atteint, le bordure de la RD343 est accompagnée d'une haie champêtre haute limitant fortement les vues sur le site existant et sur le projet.



Source : Epure paysage

21 Depuis la RD156E1, au nord d'Hucqueliers, soit à environ 2 kilomètres, le site est toujours perceptible. On le repère principalement par la présence du toit du hangar et de la nuée d'oiseaux. L'intégration paysagère par le végétal permet de masquer aussi bien les casiers existants que futurs prévus dans le projet. Un complément végétal est souhaitable sur la partie est pour poursuivre la ligne d'horizon végétalisée plus présente à l'ouest.



## 2.6 PERCEPTIONS DEPUIS LE SUD



Depuis l'entrée sud de Bimont, sur la RD152, le site n'est pas visible en raison des mouvements topographiques autour du village et de l'accompagnement végétal omniprésent.

22

Source : Epure paysage



En sortie nord de Bimont, sur la RD152E1, le site n'est pas visible, toujours pour les raisons illustrées ci-dessus. Il faut faire plusieurs centaines de mètres en dehors du village pour apercevoir le toit du hangar.

23

Source : Epure paysage



Depuis la RD126, axe majeur du périmètre d'étude, le site est visible. La topographie du territoire fait que l'axe et le site sont à des altitudes similaires ce qui facilite la perception. L'accompagnement végétal autour du site existant restreint sa visibilité au sommet du hangar principal. La partie projetée est plus ouverte. Des plantations complémentaires devront être créées de manière à masquer ce que partiellement les évolutions du site lors de l'exploitation des casiers proposés.

24

Source : Epure paysage





Source : Epure paysage  
25

La petite voie menant à la Ramonière est, dans un premier temps, depuis la RD152, accompagnée d'un double alignement d'arbres dense. Un fois le couvert des arbres passé, la topographie remonte brutalement et crée un horizon proche. Le site est de ce fait totalement invisible avant d'y arriver.



Source : Epure paysage  
26

Les haies se croisent et se prolongent aux abords de la RD152 et rapprochent fortement l'horizon. Le site n'est pas visible.



Source : Epure paysage  
27

Depuis l'intersection entre les routes départementales 151 et 128, une partie des installations est visible. Le projet en arrière plan ne devrait cependant pas l'être grâce aux bosquets ceinturant le site actuel.



## 2.8 PERCEPTIONS DEPUIS L'EST



Le chemin d'accès depuis la RD343 offre peu de visibilité du centre de valorisation dans sa version actuelle. Les casiers projetés, plus à l'est et surtout plus au nord sera plus perceptible. Cela reste cependant assez limité.



Lorsque l'on s'approche du site par la RD343, la zone projetée est plus visible. La topographie ne permettra pas de proposer des mesures compensatoires efficaces au point de masquer totalement les casiers. Il semble cependant intéressant de créer un accompagnement végétal qui atténuera les effets visuels.



Depuis la RD131E3, le centre de valorisation est très peu visible. Les bosquets et haies périphériques accompagnent la ligne de crête et masquent la majeure partie des aménagements.



### 3. PRÉSENTATION DU PROJET TECHNIQUE



### 3.1 ÉVOLUTION DU PROJET TECHNIQUE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Ce phasage technique intègre les préconisations paysagères visant à limiter les impacts au fil de l'exploitation, en maintenant au mieux la végétation en périphérie et en permettant un traitement paysager au fur et à mesure de l'exploitation (voir schémas suivants).

Préconisations paysagères à l'égard des éléments existants:

**(1)** - Conserver une distance de recul égale à la circonférence de la couronne des arbres qui bordent la limite parcellaire à l'est et prévoir une protection radriculaire.

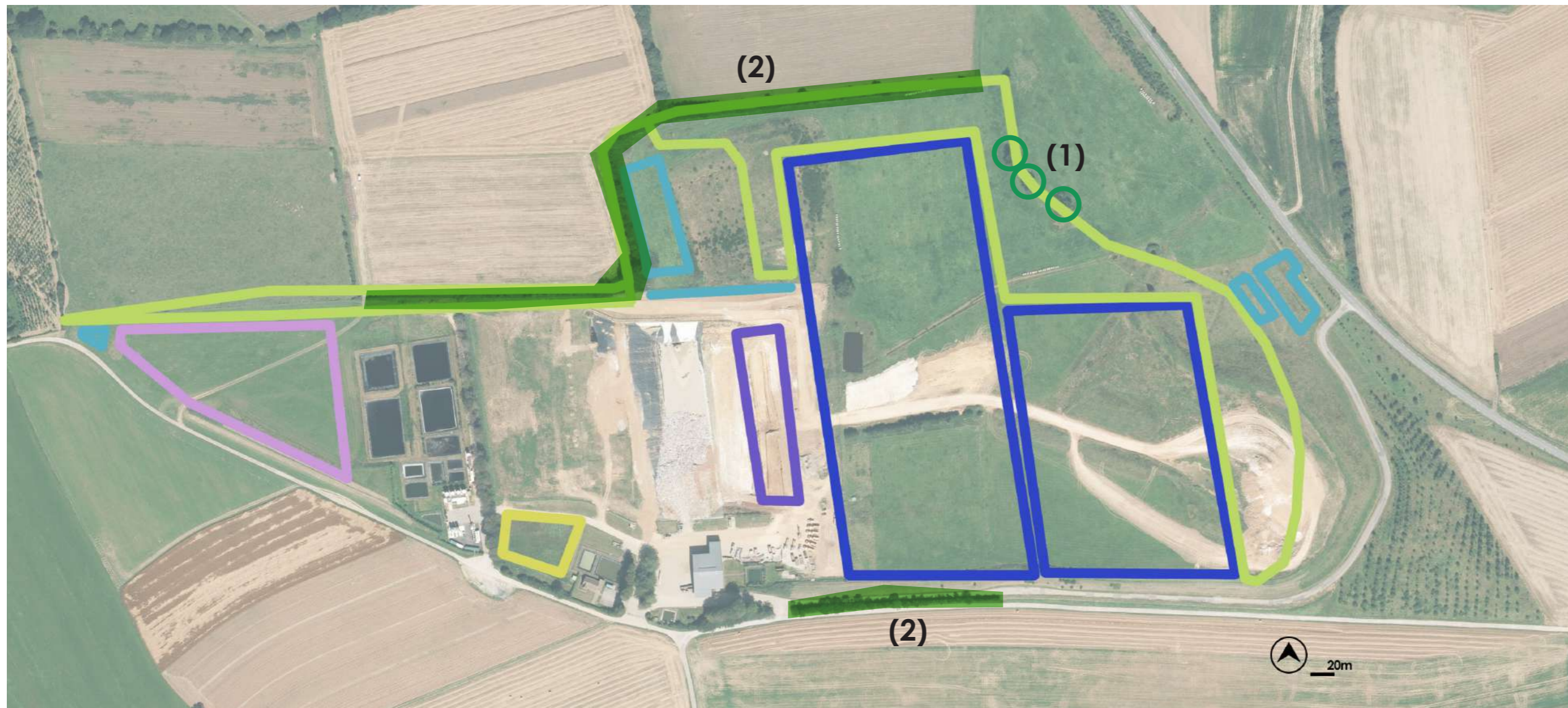
**(2)** - Conserver les haies existantes. Ils contribuent à minimiser l'impact visuel depuis le nord et le sud.



(1) Trois arbres à préserver en limite de parcelle.



(2) Haie champêtre haute en limite nord du site.





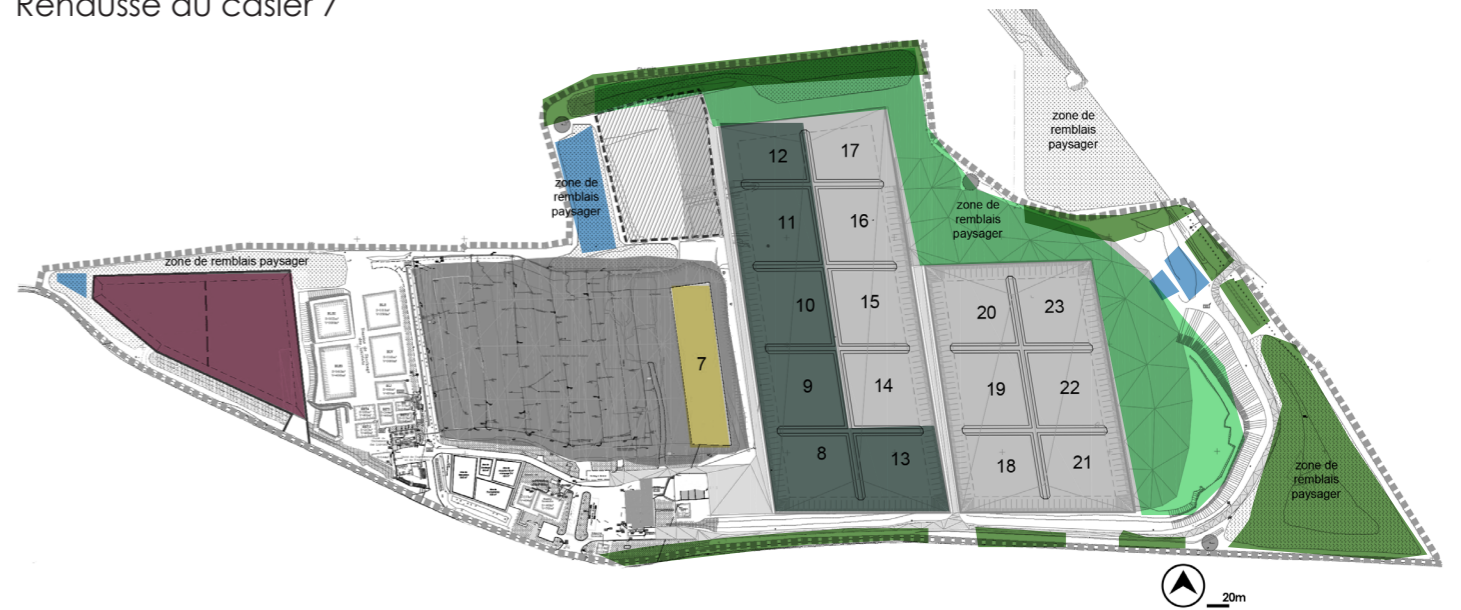
Première phase d'exploitation 2018 - 2027 :

- Remplissage des casiers 8 à 13
- Réalisation des bassins
- Remblais paysagers
- Préservation des espaces plantés
- Plantations de haies complémentaires



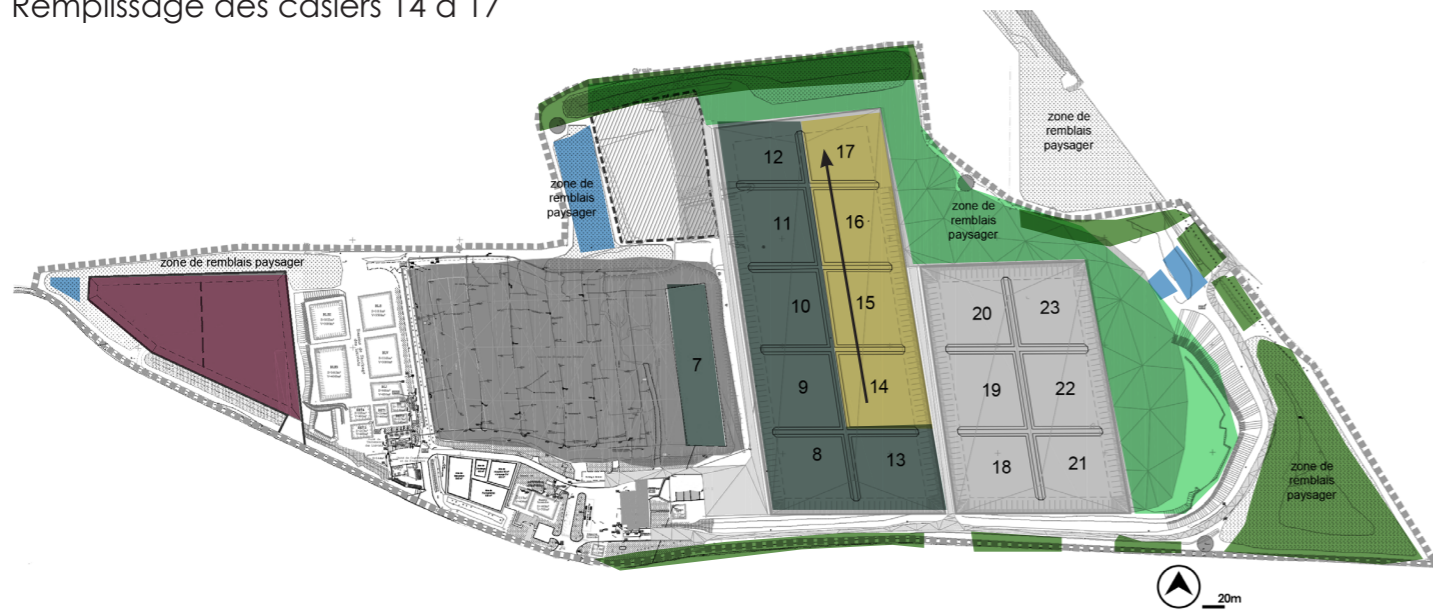
Deuxième phase d'exploitation 2027 :

- Rehausse du casier 7



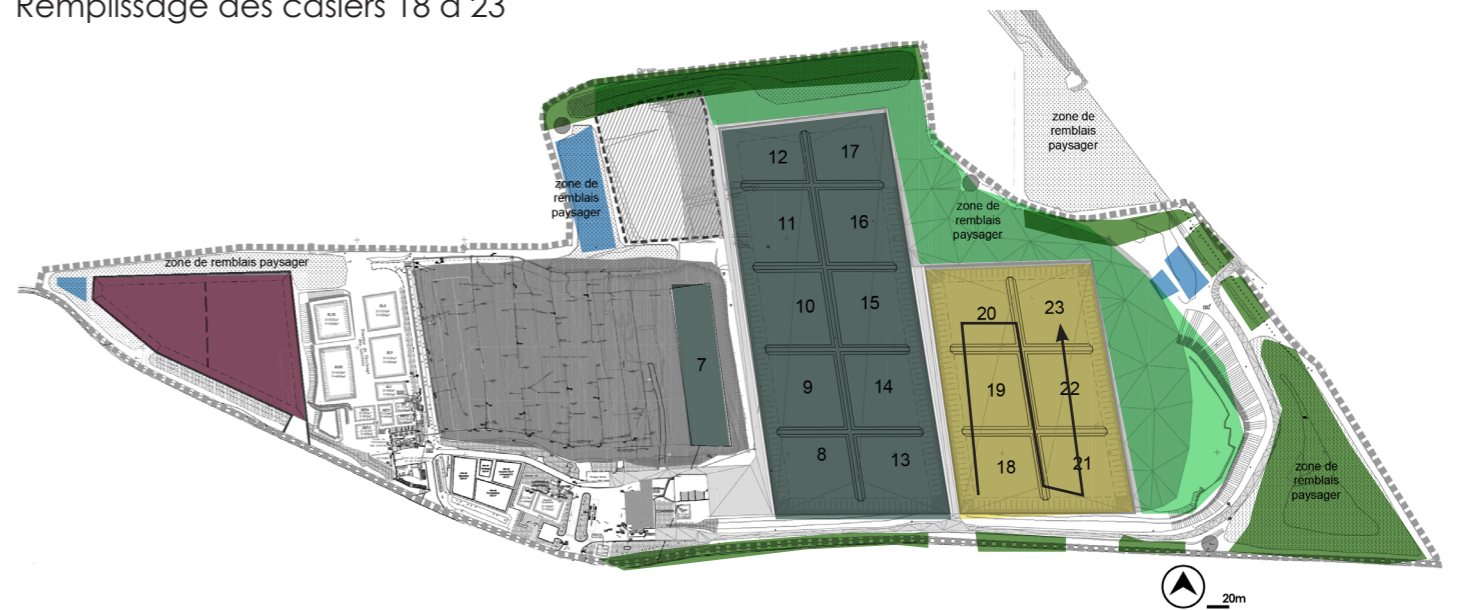
Troisième phase d'exploitation 2027 - 2033 :


- Remplissage des casiers 14 à 17



Quatrième phase d'exploitation 2033 - 2042 :

- Remplissage des casiers 18 à 23



 remblais - buttes paysagères


 casiers en cours d'exploitation

 bassins et zones humides

 casiers exploités

 végétation à préserver ou à créer

 ISDND plâtre

 évolution de l'exploitation des casiers (sens de remplissage)



## 4. STRATÉGIES D'INTERVENTION PAYSAGERES



## 4.1 RAPPEL DES ENJEUX

### 1- Un site qui est assez éloigné des zones d'habitats

- l'habitat le plus proche est à plus de 600m. Les impacts potentiels sont très limités sur les villages proches que ce soit Bimont, Maninghem ou Hucqueliers. La topographie, les boisements et le maillage bocager atténuent considérablement les vues potentielles.

### 2- Un site lové dans un espace rural.

- Le projet investit des parcelles intégrées dans l'actuel périmètre ICPE aujourd'hui traitées en prairies.

### 3- Un site perceptible à plusieurs kilomètres mais peu visible à proximité

- La position haute du centre de valorisation des déchets a pour conséquence directe une perceptibilité, limitée, du site depuis les points hauts avoisinants comme depuis la RD126. Les vallons et vallées sont en contre partie protégés par leurs accompagnements végétaux et la topographie chahutée.

- C'est sur la frange est, en venant de Maninghem sur la RD343, que le projet sera le plus visible. La topographie perturbée permettra de voir le site malgré les mesures d'atténuation.

### 5- Une exploitation actuelle intégrée dans son territoire et son paysage

- Le site actuel est perceptible principalement par la présence du hangar dont la toiture est visible dans un périmètre proche. Les autres installations sont souvent masquées hormis sur la frange ouest où les cuves et citernes sont partiellement visibles (depuis la RD128 notamment).

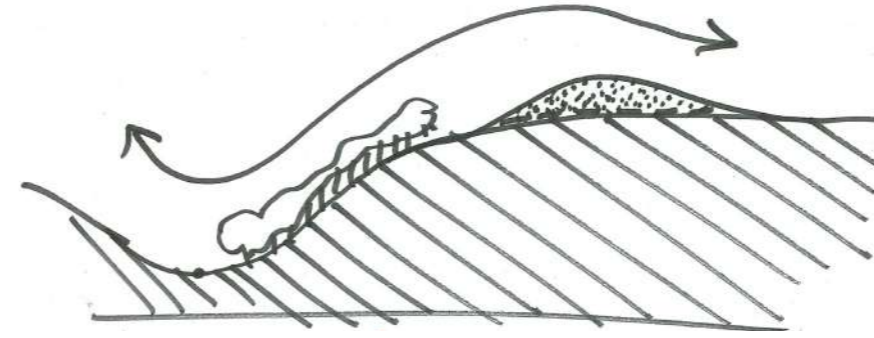


## 4.2 GRANDS AXES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

### 1 - gestion topographique en continuité avec les logiques du paysage

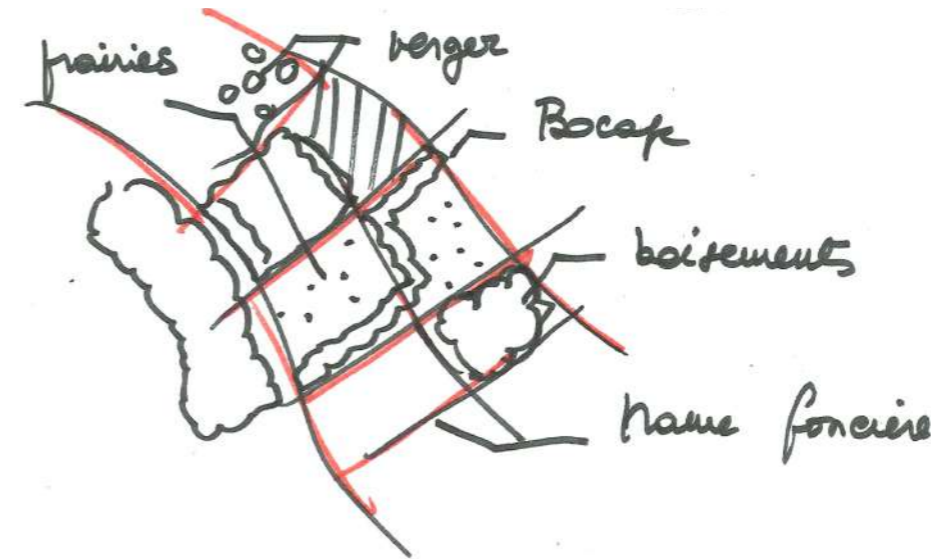
- côtes altimétriques
- pente en long et en travers
- modelé final

L'objectif visé est de se rapprocher au mieux des configurations naturelles présentes afin de limiter l'artificialisation du paysage pendant et à l'issue de l'exploitation.



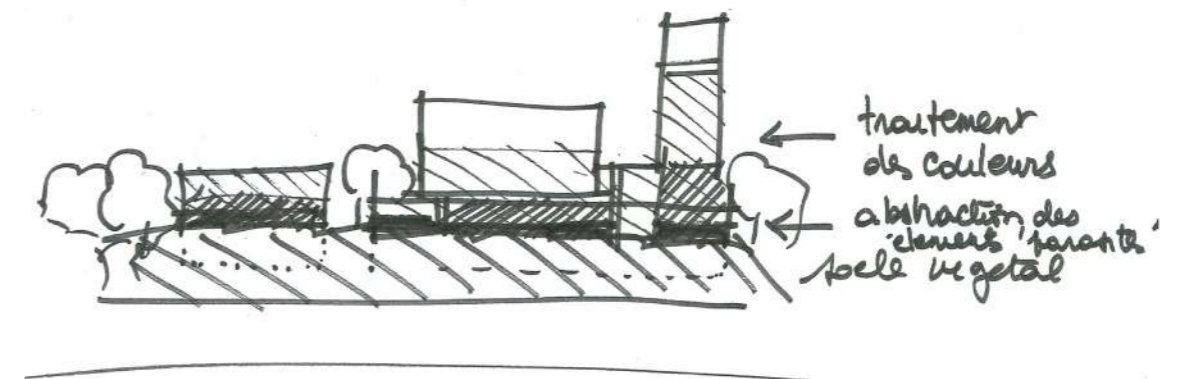
### 2 - préservation et ou reconstitution de la mosaïque paysagère intégrant les contraintes techniques liées à l'activité et à l'enfouissement des déchets

- linéaire de bocage
- boisements de versant
- boisements de vallée (ripisylve)
- prairies et cultures de plateau semi-ouvertes



### 3 - Intégration paysagère des éléments techniques de l'activité existante

Une intégration ne cherchant pas nécessairement à cacher les bâtiments, mais plutôt à épurer leur expression. Il s'agira d'homogénéiser et «apaiser» la vue sur les pieds de plantations.





## 4.3 PLAN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS APRÈS EXPLOITATION

L'ensemble des plantations doit se faire dès l'exploitation des nouvelles zones pour permettre d'obtenir les masques visuels souhaités avant la fin de l'exploitation du site.

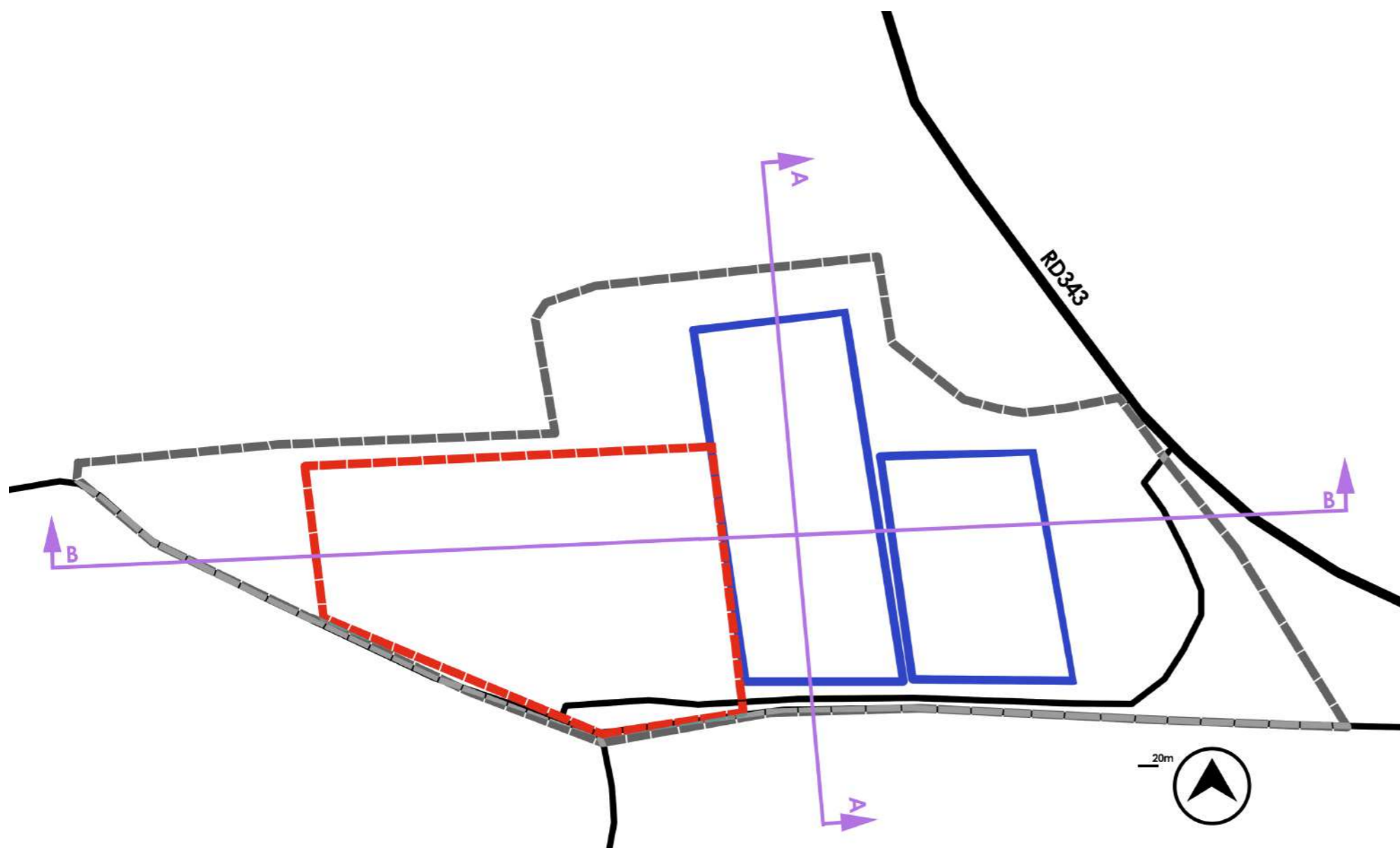
La haie nord est à conforter et à redynamiser par la plantation d'arbustes complémentaires et d'arbres (baliveaux ou hautes tiges).

Le but est également de prolonger et de densifier la trame existante aussi bien au nord qu'au sud. Des haies champêtres complémentaires viennent ponctuer les limites parcellaires en recréant une trame bocagère. Comme l'ensemble des haies du site sont hautes, quelques arbres en haute tige viennent donner du volume immédiatement.





## 4.4 ILLUSTRATIONS EN COUPE



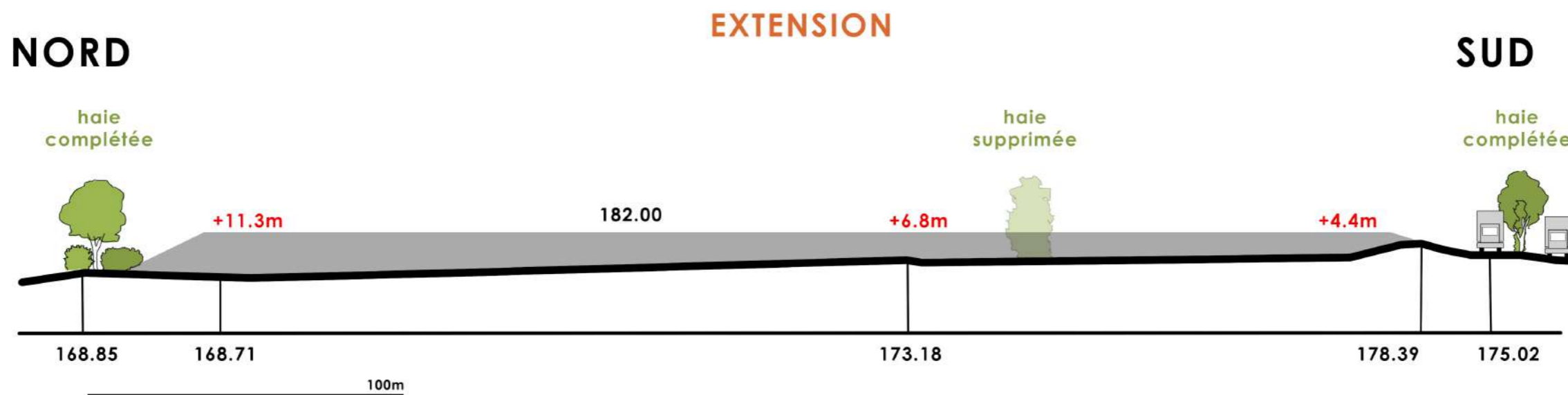
Les casiers sont créés de manière à atteindre une altimétrie générale de 180m NGF après tassement. Cela a pour conséquence de relever l'assiette du site de 2 mètres pour le casier 7 et de 4 à 11.5 mètres pour les nouveaux casiers.

Les nouvelles voies sont à une altitude comprise entre 175 et 176 mètres. Cette variation de niveaux avec les casiers sera particulièrement visible depuis le nord et le sud.

Des compléments végétaux sont donc programmés aux embouchures de ces axes avec les voies d'accès pour masquer ces effets topographiques manquant de souplesse.

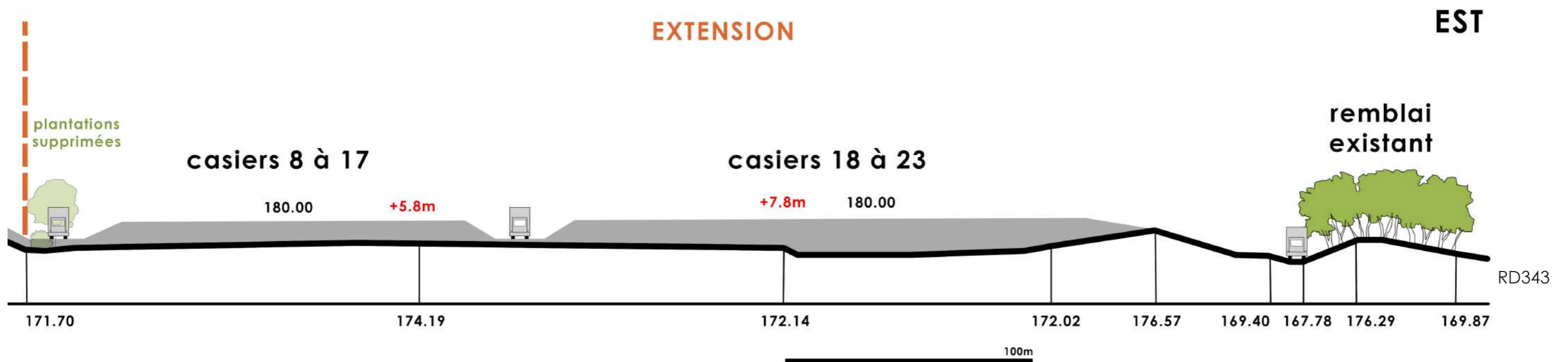
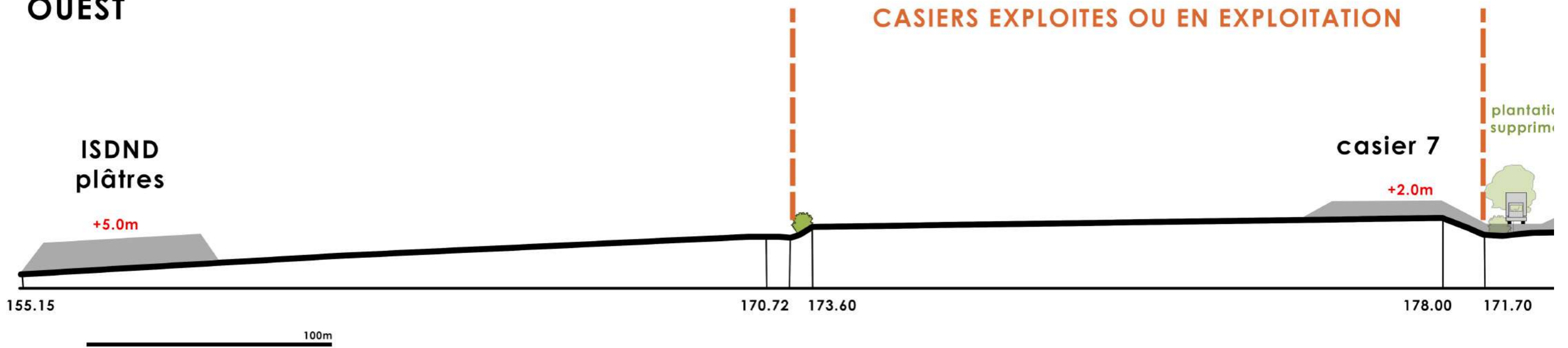
Le remblai le plus important se situe sur la partie nord. La haie existante sera densifiée et complétée d'arbres de haute tige pour masquer ce grand talus.

COUPE '





**COUPE BB'**  
**OUEST**





## 5. IMPACTS PAYSAGERS ET VISUALISATIONS DU PROJET



## 5.1 CARTE DES ZONES D'INFLUENCES VISUELLES

Les vues sur le site et le projet du centre de valorisation sont relativement réduites.

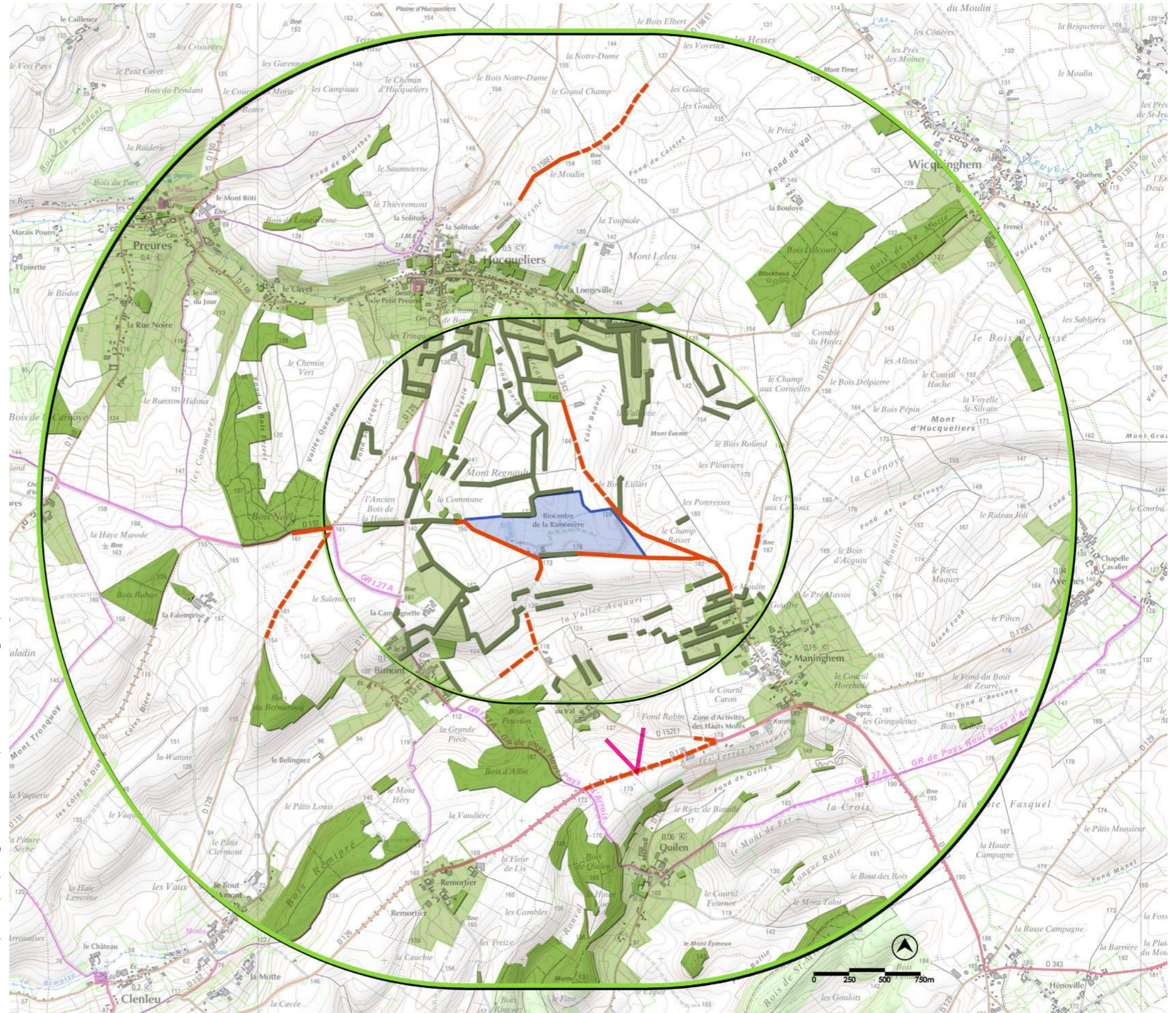
Si le site actuel est visible depuis l'ensemble des points cardinaux, le projet, lui, n'impactera pas la partie ouest du territoire.

Les axes principaux depuis lesquels le projet sera visible sont :

- la RD343 d'Hucqueliers à Maningham. C'est l'axe le plus impacté notamment sur la partie sud entre le site et Maningham.
- la RD126 au sud ou le projet sera visible pour un observateur attentif.
- la RD156E1 au nord où la perceptibilité du site sera ponctuelle et à grande distance.

-  périmètre ICPE
-  boisements principaux
-  aires bocagères
-  haies et alignement (sur 1km)
-  vues sur le site
-  vues ponctuelles sur le site
-  montage en page suivante

Source : Epure paysage - fond de plan : source géoportail - IGN





## 5.2 MONTAGE ÉVOLUTIF

Le point de vue a été sélectionné pour pouvoir apprécier le plus justement possible l'évolution topographique du site. Placé sur un point haut, le site n'est pas observable depuis les villages alentours (dans les points bas et entourés de végétation haute). Seules les départementales RD343 et RD126 offrent de larges vues sur le projet. Ce dernier axe permettant de voir le site dans son intégralité, il a été jugé comme étant le plus pertinent pour la réalisation du photomontage.



**EXISTANT** : vue depuis la RD126 à l'ouest du rond point avec la RD152E1.



**2027** : les plantations de haies et d'arbres ont été réalisées dès le démarrage de l'exploitation. Les casiers 8 à 13 sont exploités et le casier 7 a été rehaussé. La situation en 2033 est identique car les casiers 14 à 17 ne sont pas visibles depuis le sud du territoire. Seuls les arbres auront pris du volume.



**2042** : les derniers casiers sont exploités et la végétation arborescente est arrivée à maturité. Les engazonnements réalisés au fur et à mesure permettent de restituer rapidement un aspect prairial.





Mélange prairial à utiliser sur les remblais et les casiers en fin d'exploitation ; mélange prairie mésophile comprenant entre autre :

- Fétuque rouge (*Festuca rubra*)
- Pâturin commun (*Poa trivialis*)
- Fromental (*Arrhenatherum elatius*)
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)
- Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*)
- Carotte sauvage (*Daucus carota*)
- Achillée Millefeuille (*Achillea millefolium*)

Arbres en haute tige : Érable champêtre (*Acer campestre*) à gauche et Chêne pédonculé (*Quercus robur*) à droite.

Haies champêtres composées d'essences indigènes :



Noisetier commun (*Corylus avellana*)

Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*)

Charme commun (*Carpinus betulus*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Érable champêtre (*Acer campestre*)



## 5.4 ESTIMATION PRÉVISIONNELLE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le chiffrage ci-contre ne prend pas en compte les modelés de terrains, réalisés préalablement aux interventions paysagères.

	Unité	Quantité	Prix unitaire hors taxes	Prix total hors taxes
<b>1 - traitement de la frange sud</b>				
Création d'une haie : plantation de forestiers en racines nues à raison de 4 plans au Ml en quinconce (comprenant la fourniture, la plantation, la protection anti rongeurs, le paillage en écorce de feuillus).	ML	229,8	12,00 €	2 757,60 €
Plantations de hautes tiges en racines nues 10/12 (comprenant la fourniture, la plantation, la protection anti rongeurs, le paillage en écorce de feuillus).	U	13	250,00 €	3 250,00 €
<b>sous total € H.T.</b>				<b>6 007,60 €</b>
<b>2 - traitement de la frange est</b>				
Création d'une haie : plantation de forestiers en racines nues à raison de 4 plans au Ml en quinconce (comprenant la fourniture, la plantation, la protection anti rongeurs, le paillage en écorce de feuillus).	ML	150,2	12,00 €	1 802,40 €
<b>sous total € H.T.</b>				<b>1 802,40 €</b>
<b>3 - traitement de la frange nord</b>				
Conforter la haie en limite de propriété : plantation de baliveaux de 225/250 en retrait de la haie tous les 5m)	ML	468,8	4,00 €	1 875,20 €
<b>sous total € H.T.</b>				<b>1 875,20 €</b>
<b>4 - végétalisation des casiers - flore autochtone et non envahissante</b>				
Semis	M <sup>2</sup>	145210	0,80 €	116 168,00 €
<b>sous total € H.T.</b>				<b>116 168,00 €</b>
<b>Prix total hors taxes</b>				<b>125 853,20 €</b>
T.V.A. 20%				25 170,64 €
<b>Prix total toutes taxes comprises</b>				<b>151 023,84 €</b>